

Assemblée Générale du 2 mars 2024

PROCES VERBAL

Table des matières

1.	Préambule	2
2.	Ouverture de l'assemblée	2
3.	Contrôle des présences	2
4.	Approbation du procès-verbal 2023	2
5.	Rapport de l'administration	3
	Tonte	3
	Entretien de nos arbres	3
	Pêche et plan d'eau	4
	Site internet	5
	Evolution des missions et charges du CA	5
6.	Lecture des comptes 2023	5
7.	Rapport de l'organe de contrôle	6
8.	Approbation des comptes 2023	7
9.	Nominations statutaires	7
10.	Prix du forfait annuel pour l'utilisation du lac et de ses berges pour 2024	7
11.	Fête des Voisins	7
12.	Divers	8

1. Préambule

M. Wagnières souhaite la bienvenue aux actionnaires.

Brèves informations :

- La présence d'une tortue carnivore de Floride a été signalée dans notre lac. Il s'agit d'une espèce exotique invasive.
Après signalement au canton, cet individu a pu être capturé et pris en charge par le centre de coordination des amphibiens et reptiles de Suisse.
- M. Jacquier nous informe qu'en mai 2023, des plongeurs sont allés découvrir les fonds de notre lac. Les fonds sont assez troubles et on y trouve passablement de déchets. (Rames, chaises, palmes...).

2. Ouverture de l'assemblée

M. Wagnières déclare l'assemblée ouverte et passe la parole à M. Francis Volery.

3. Contrôle des présences

La liste des présences a été placée à l'entrée.

Sur la base des cartes de vote distribuées, M. Francis Volery constate la présence de 128 actions et 29 représentées par procuration.

La majorité est donc de 79 actions.

M. Volery propose de désigner deux scrutateurs, soit :

M. Daniel Leuthard et Monsieur Alain Mayor.

Aucune objection n'est formulée. Monsieur Wagnières remercie ces personnes d'accepter la fonction.

4. Approbation du procès-verbal 2023

Le Procès-Verbal de l'assemblée a été adressé à tous les actionnaires. M. Wagnières demande s'il y a une remarque quant à son contenu. Ce n'est pas le cas. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

5. Rapport de l'administration

Démarches entreprises :

Entretien annuel des berges : M. Laurent Brugger.

Elagage des arbres : BK Bois, Les Evouettes.

Tonte des abords du lac : M. Pascal Vodoz. (prestataire externe)

Nettoyage annuel des plages : Jardinvert, Le Bouveret

Installation des panneaux d'informations : Kiwi agence et Jardinvert, Le Bouveret

Démarches en cours

Tonte

Un concept pour l'avenir est étudié par la SA. Une tonte plus courte et plus fréquente sur les plages et créer des prairies.

Entretien de nos arbres

La Société ELAG'arbres est mandatée pour la taille.

Le CA a demandé un recensement des arbres de la SA du Lac.

Un système de suivi de l'état des arbres a été mis en place et ainsi identifier les arbres qui souffrent d'asphyxiés par les grillages, les arbres malades, les arbres qui ont eu une taille trop sévère, les arbres morts et les arbres nécessitant une taille.

l'entretien va se faire en plusieurs étapes :

- Mise en état, taille urgentes, abattage des arbres morts et souches à enlever
- Mise en état des arbres asphyxiés.
- Remplacement de certains arbres abattus (dès cet automne)

Pour la suite un plan d'entretien par secteur par année a été établi afin de maîtriser les coûts et le suivi.

La taille des arbres, roseaux ou autres végétaux sur la propriété de la SA est assurée par un professionnel, mandaté par la SA du lac, en fonction des besoins et restrictions cantonales (pour les roseaux notamment).

Toute taille sur le terrain de la SA par les actionnaires, propriétaires ou locataires **est interdite**. Toutefois des demandes spécifiques de taille peuvent être adressées à la SA du lac par écrit. Selon la nature de la demande, celle-ci est susceptible d'être facturée au demandeur.

Pêche et plan d'eau

M. Francis Volery prend la parole.

Ouverture de la pêche

A la suite de la modification de notre règlement de pêche (AG 2020), l'ouverture de la pêche aura lieu le 3 mars (1^{er} dimanche de mars) et la clôture le 24 novembre (dernier dimanche de novembre).

Procédure relative à la vente des permis

- 1) Coupon de commande joint à la convocation à l'AG
- 2) A retourner par mail avec une copie de l'attestation SANA à pechepetitecamargue@gmail.com
- 3) Par courrier à l'adresse de M. Francis Volery, Petite Camargue 23, 1897 Le Bouveret.
- 4) Remise des permis lors de l'AG contre paiement.

Nombre de permis vendus

En 2020, 34 permis annuels + 1 journalier.

En 2021, 8 permis annuels + 2 journaliers.

En 2022, 8 permis annuels + 3 journaliers.

En 2023, 3 permis annuels + 8 journaliers

Les personnes désirant un permis journalier peuvent le commander depuis « zone actionnaire » du site Internet, contacter leur administrateur de PPE, contacter M. Volery au 024 481 30 ou par mail à pechepetitecamargue@gmail.com. C'est aussi valable pour les commandes de permis annuels tardives.

Prix des permis de pêche

Base	CHF 70.00
Amicale des pêcheurs	CHF 10.00
Prise	CHF 2.00
Journalier	CHF 20.00 y.c. 8 prises

Maintien du prix pour 2024 avec prise en charge, à bien plaisir, des taxes par la SA

Analyse de l'eau

Les analyses traditionnelles de la qualité des eaux ont eu lieu les 20.06 2023 et 9.8.2023.

Les résultats de ces analyses se sont avérés excellents.

Toutes les analyses seront disponibles sur le site internet.

Site internet

M. Francis Volery et M. Dinarco Jacquier prennent la parole

Nouveautés :

1. Zone actionnaire : Permet le suivi de tout changement des coordonnées des actionnaires, mais surtout une zone sur laquelle sera déposée des informations et des documents.
2. Il est également possible de commander les **permis de pêches en ligne**.

Evolution des missions et charges du CA

Au vu de l'évolution croissante du nombre d'actionnaires et de la complexification croissantes des tâches qui lui sont confiées, le conseil d'administration décidé d'adapter avec effet immédiat ses honoraires de la manière suivante :

Rémunérations :

- Président du CA CHF 2'500.00/an
- Membre du CA CHF 2'000.00/an

A noter que ces montants mis en relation à la charge effective de travail représentent moins de CHF 50.00/h

6. Lecture des comptes 2023

M. Yann Wagnières rappelle que pour des raisons économiques et écologiques, les comptes sont présentés de manière simplifiées, conforme aux normes légales. Ils sont à disposition dès l'envoi de la convocation sur consultation ou par mail sur demande lors de l'assemblée (adresse mail à mentionner auprès de la secrétaire).

M. Wagnières donne la parole à Mme Blanc.

Elle nous fait la lecture des comptes et nous donne les explications y relatives.

7. Rapport de l'organe de contrôle

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Société du lac de la Petite Camargue SA, à Port-Valais

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fiduciaire FIDAG SA



Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé

Monthey, le 1 février 2024
Exemplaire numérique

8. Approbation des comptes 2023

M. Wagnières ouvre la discussion quant à cet exercice comptable.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

9. Nominations statutaires

Selon les statuts, les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée pour une durée de 3 ans. L'année 2024 est une année d'élections.

De ce fait, M. Wagnières a informé le CA en début d'année de sa volonté de ne pas se représenter pour un nouveau mandat.

Le conseil d'administration a le plaisir de pouvoir proposer la mise en place d'un nouveau CA tout en garantissant une certaine continuité ainsi que des forces vives à même de relever les défis à venir.

Propositions soumises au vote

- Réélection de M. Francis Volery en tant que membre du CA
- Election de M. Alain Meylan (administrateur de la PPE 3) en tant que membre du CA
- Réélection de M. Dinarco Jacquier et élection en tant que Président du CA

Le nouveau conseil d'administration est accepté

Le Conseil d'Administration propose de renouveler le mandat de Fidag SA en tant qu'organe de révision.

Le renouvellement du mandat FIDAG SA est accepté à l'unanimité

10. Prix du forfait annuel pour l'utilisation du lac et de ses berges pour 2024

Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir le forfait annuel à Fr. 200.- par villa ou logement.

11. Fête des Voisins

La prochaine fête des voisins aura lieu le 8 juin 2024 sur la plage ouest (devant PPE 6 et 7).

Un groupe de travail doit être trouvé pour l'organisation annuelle de cet apéro canadien. Les personnes intéressées au projet peuvent **prendre contact avec M. Dinarco Jacquier** à info@petite-camargue.ch.

12. Divers

Changement d'adresse : Le Conseil d'Administration remercie les actionnaires de bien vouloir l'informer de tout changement d'adresse ou de propriétaire afin de garder un fichier d'adresse le plus juste possible. **Cela est possible de puis le site Internet sur « Zone actionnaire »**

Endossement des actions : En cas de vente ou nouvel acquéreur, l'action doit être transférée avec la maison. Le notaire doit nous la faire parvenir pour endossement et nous vous la retournons.

Signalisation : Le peinture au sol « 20km/h » n'a pas été faite car déconseillée par l'entreprise de marquage. (Ne tiendra pas dans la durée, trop d'info, tue l'info). Toutes les signalisations des routes d'accès à la Petite Camargue ont été payées par la SA du Lac car elle est propriétaire desdites routes ; ce qui n'est pas le cas des routes d'accès à la Chaussée du Canal.

Bancs : des nouveaux bancs seront installés sur la plage côté Rhône, l'installation d'un banc sur la petite plage va être mis à l'étude.

Coordonnées SA du Lac :

Site internet www.petite-camargue.ch
E-mail SA info@petite-camargue.ch
E-mail Pêche pechepetitecamargue@gmail.com

Président Dinarco Jacquier, 079 292 85 49
Administrateur/Pêche Francis Volery, 079 478 16 87
Administrateur Alain Meylan, 079 212 01 29
Secrétaire Nicole Vialard, 079 781 61 28
Comptable Catherine Blanc, 079 449 48 83

M. Wagnières clôt l'assemblée à 15 heures.

Prochaine assemblée : le 1 mars 2025 à 10h00 aux Evouettes, suivi d'un petit apéro.

Pour le PV :

Nicole Vialard

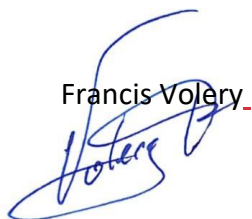


Pour le conseil :

Yann Wagnières



Francis Volery



Dinarco Jacquier

